

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

CONCOURS INTERNE DE CADRE ÉDUCATIF OUVERT AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Epreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve est constituée de 5 à 8 questions à réponses courtes dont une au moins est un cas pratique.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les capacités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement ; à l'analyse, à la synthèse, à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel notamment dans des fonctions d'encadrement. (**durée : 4 heures – coefficient 2**)

CONSIGNES

- *Traiter chaque question de façon indépendante et dans l'ordre de votre choix.*
- *Nommer le numéro de la question avant chaque réponse.*
- *Pour chaque question, rédiger votre réponse de manière synthétique, en l'illustrant d'exemples, le cas échéant.*
- *Pour le cas pratique, rédiger votre réponse en 4 pages maximum.*

Chaque question sera notée sur 20 points. Le cas pratique sera noté sur 40 points. La note globale sera ramenée sur 20 points.

NB : Aucun élément ne doit permettre de vous identifier, sous peine d'élimination pour rupture d'anonymat. Il convient donc de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, nom d'emprunt, initiales, signature, indication de lieux ou de services, même fictifs ...) conformément au principe d'anonymat. Il vous est demandé de rédiger votre copie avec un stylo à encre noire ou bleue. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.

Nombre de pages y compris celle-ci : 2 pages

QUESTIONS

Question n° 1

En tant que Responsable d'Unité Educative, comment assurez-vous un accompagnement adapté et coordonné des publics priorités et particulièrement vulnérables ?

Question n° 2

En Milieu Ouvert, comment garantir que les moyens de la pluridisciplinarité soient mobilisables dans les suivis au pénal ?

Question n° 3

Au sein de votre unité, comment engageriez-vous le travail sur la vie affective et sexuelle des jeunes ?

Question n° 4

Au sein d'une unité éducative, quelles instances et quels outils permettent d'incarner le principe d'éducabilité ?

CAS PRATIQUE

Vous êtes Responsable d'Unité Educative au sein d'un établissement de placement collectif. Votre directrice vous demande de préparer la mise en œuvre de l'interdiction ou de la restriction de l'usage du téléphone portable. Comment procédez-vous ?